

AOÛT 2018

RC-POS (18_POS_039)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Carine Carvalho et consorts – Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement obligatoire

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter l'objet cité en titre s'est réunie le 15 juin 2018 à Lausanne.

La commission était composée de Mmes Carine Carvalho, Aline Dupontet, Carole Schelker, Martine Meldem, ainsi que de MM. Fabien Deillon, Olivier Mayer et de la soussignée, présidente-rapportrice, confirmée dans cette fonction en remplacement de M. Nicolas Crocci-Torti, excusé.

Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était excusée. Le Département était représenté par les collaborateurs/trices suivant-e-s : Mme Cécile Maud Tirelli, Cheffe de l'unité juridique à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), MM. Lionel Eperon, Chef de la DGEP et Serge Martin, Directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et ancien Chef de la Direction pédagogique – DGEO.

Le secrétariat était assuré par Madame Fanny Krug, secrétaire de commissions parlementaires, que je remercie pour l'excellente prise de notes.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante travaille au Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne mais n'a pas d'attribution liée à l'école obligatoire dans ses fonctions. Le dépôt de ce postulat fait suite au constat que les inégalités entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être appréhendées sous un seul prisme ; il faut investiguer toutes les dimensions du vécu des hommes et des femmes. Dans une grande mesure, les inégalités commencent à l'école, comme le mentionne la page du site internet du Canton de Vaud égalité dans l'enseignement et la formation ¹: « Les inégalités sur le marché du travail s'expliquent en partie par les différences de trajectoire considérables qui demeurent entre les filles et les garçons au niveau de leur formation ». Dans la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), est inscrit l'objectif suivant : « l'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle » ². La recherche académique sur les méthodes pédagogiques à l'école fait le constat de l'invisibilité des modèles de rôles féminins dans le parcours scolaire des enfants ou prégnance des stéréotypes de genre dans l'enseignement et dans le matériel utilisé dans l'enseignement.

La décision de déposer un postulat est partie d'un exercice d'allemand tiré d'un manuel scolaire vaudois, demandant de compléter la phrase : « Mon papa aime bien quand je nettoie la voiture, ma maman aime bien quand je fais la vaisselle... ». Ce type d'exemple n'est pas rare. Dans les manuels scolaires Harmos consultés, la majorité des personnages sont masculins et liés au mouvement, aux compétences techniques ; la

_

¹ https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/formation-et-enseignement/

² Art. 10 LEO

minorité des personnages sont féminins, dans des rôles stéréotypés liés à la vie domestique ou aux sentiments, aux relations interpersonnelles. Il s'agit d'une exposition répétée, induisant progressivement les filles et les garçons à réduire leur champ du possible et leurs compétences propres (interpersonnelles, techniques, oratoires). Il y a des choses à faire. Avec des lunettes des rapports sociaux de genre il est possible d'améliorer le vécu de l'école pour les filles et les garçons.

La postulante fait référence à un travail de mémoire réalisé à la Haute école pédagogique (HEP) qui montre cette problématique dans l'enseignement de l'histoire et sur la manière dont les femmes sont visibilisées. Le rôle des femmes dans les grands faits historiques amène une compréhension biaisée de l'histoire. À noter qu'il est possible de terminer l'école secondaire sans savoir quel rôle ont joué les suffragettes dans l'histoire suisse, sans connaître la date de l'élection de la première femme Conseillère fédérale ni le moment où les femmes se sont vues accorder le droit de vote.

Dans le matériel scolaire, le langage inclusif est peu prégnant, avec une importante utilisation du masculin à l'écrit.

Pour autant, l'école vaudoise a beaucoup fait, avec des initiatives comme la Journée Oser tous les métiers, le matériel pédagogique Balayons les clichés et l'école de l'égalité. Un des axes du postulat pose la question de l'évaluation qui est faite de l'utilisation de ce matériel par les enseignant-e-s et de l'impact de ce matériel.

3. POSITION DES COLLABORATEURS/TRICES DU DÉPARTEMENT

Le Directeur général adjoint de la DGEO informe que le Canton de Vaud compte 27 femmes et 11 hommes dans ses cadres de la pédagogie des écoles vaudoises. Depuis des années tout est mis en œuvre, au niveau de la direction pédagogique, pour aller dans le sens du postulat. Il s'agit d'une préoccupation constante et régulière ; tous les dossiers sont traités en tenant compte de la question du genre et de l'égalité dans l'école vaudoise.

Les ouvrages auxquels la postulante s'est référée ont déjà été (exercices d'Allemand) ou sont en train d'être remplacés (matériel de mathématiques 1-8). À noter que dans le processus éditorial romand, il est spécifié que la question du genre doit faire l'objet d'une attention particulière. Cette attention est effective, mais il est vrai que cette question est une lutte de tous les instants ; en effet, l'école ne doit pas augmenter une vision sexiste, par contre elle fait face à un univers social et familial qui n'est pas forcément aidant (voir les rayons jouets des grandes enseignes). L'école doit donc résister contre des valeurs sociétales et familiales, et ne doit pas relâcher l'effort.

Plusieurs exemples illustrent ces efforts en lien avec les questions du genre et de l'égalité (remis aux commissaires pour consultation pendant la séance) :

- Séquence de « Sensibilisation au choix d'une formation », brochure réalisée en collaboration avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pour une approche du monde professionnel. Cette démarche vise à éviter que filles et garçons ne se trouvent isolé-e-s dans une profession plutôt qu'une autre.
- Cahier de communication pour l'école enfantine, devenu obligatoire. Ce document a été réalisé en collaboration avec un illustrateur afin de bien représenter les élèves dans leur diversité, en respectant aussi la question du genre.
- Épreuves cantonales de référence. La question du genre se trouve dans les critères de validation de ces documents (par exemple, représentation d'un pompier et d'une pompière, l'idée étant de favoriser la représentation de ces deux facettes à l'école on retrouve également des filles qui jouent au football, l'héroïne est une fille).

Autant d'exemples qui montrent que l'école est aujourd'hui très attentive à cette question. La direction collabore également avec la Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) (Journée Oser tous les métiers, dossiers pédagogiques mis à disposition des enseignant-e-s).

Quelques chiffres concernant le matériel de lecture à disposition des élèves (ouvrages vaudois et romands) :

- Auteur-e-s: 9 femmes et 1 homme.
- Illustrations (petites collections) : 3 femmes et 7 hommes
- Personnages principaux (animaux, humains): dans 6 livres, le personnage principal est de sexe féminin.

Le Chef de la DGEP indique que la DGEP a le souci de qualifier les métiers en fonction du respect du langage épicène et travaille à la promotion des métiers, mais n'est pas éditrice de matériel pédagogique. Le Règlement sur les gymnases stipule que le matériel pédagogique utilisé est de la responsabilité des directrices et directeurs. Ces personnes bénéficient donc d'un choix dans les ouvrages qui servent notamment de support aux enseignements et à la pédagogie. Le Chef de la DGEP s'engage, à l'appui du postulat, à accentuer la sensibilisation sur le terrain (sur les auteur-e-s, l'histoire, ...).

Au niveau de la formation professionnelle, le Canton est dépendant du contenu des plans de formation définis au niveau fédéral. Les principaux vecteurs promotionnels de ces métiers sont les organisations du monde du travail ; en tant qu'associations faîtières, elles ont une responsabilité de faire de la promotion de leur filière. Dans ce cadre, la logique romande vs alémanique n'est pas anodine dans la question des genres. Il y a davantage de conservatisme en Suisse alémanique (majorité des cantons).

La DGEP ne travaille donc pas sur le matériel pédagogique mais sur l'information et la promotion. Elle publie les brochures sur le contenu des plans d'étude; dans ce cadre, elle veille scrupuleusement à l'utilisation du langage épicène – sachant que parler, c'est aussi classer.

Il serait possible d'en faire plus, en partenariat avec l'OCOSP, dans la promotion de certaines filières, une sensibilisation visant à attirer davantage de femmes dans des métiers qui font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et n'attirent pas « naturellement » la gent féminine (ingénierie par exemple).

4. DISCUSSION GENERALE

La postulante se dit contente d'apprendre que le matériel « incriminé » sera remplacé et de l'effort continu pour traiter des questions de genre à l'école primaire et secondaire.

Elle formule deux remarques:

- Si la question du nombre (de femmes/d'hommes) étudié est importante, celle du rôle de ces personnes n'est pas négligeable. Là où l'administration n'a pas le rôle d'éditeur, comment faire pour s'assurer que le matériel utilisé dans les écoles puisse y être le plus sensible possible.
- Référence au postulat Martine Meldem sur la formation des enseignantes et des enseignants³, cosigné par la postulante. Il importe que le personnel enseignant soit bien formé pour utiliser le matériel à disposition. L'école a un rôle important à jouer dans les moments de transition et de crise, propres au passage de l'enfance à l'adolescence et à la vie adulte. Il s'agit de donner les compétences aux enfants et aux jeunes pour faire face à des situations telles que l'homophobie, le sexisme, de violence dans le cadre des relations amoureuses. Dès lors les efforts peuvent être maintenus.

Une discussion s'en suit s'il y a une opportunité et la possibilité de joindre une réponse conjointe aux deux postulats, qui sont assez proches l'un de l'autre ; les deux postulantes y seraient favorables. Le Conseil d'État pourra procéder comme bon lui semble et choisir de répondre simultanément aux deux postulats.

Une députée demande dans quelle mesure le fait que le programme scolaire soit romand peut être un frein ou une difficulté.

Le Directeur général adjoint de la DGEO répond que la question renvoie au débat de savoir jusqu'où cette coordination romande doit aller pour ne pas perdre l'âme cantonale, inscrite notamment dans les lois cantonales (LEO) et dans les règlements d'application. Selon la RLEO « Le département doit collaborer avec le Bureau de l'Egalité pour mettre en place des projets collectifs visant à promouvoir l'égalité de droit et de fait entre filles et garcons. Il encourage le corps enseignant à développer des initiatives dans ce sens, plus

³ Postulat Martine Meldem et consorts – Renforcer l'approche de genre et les enseignements thématisant l'égalité en général dans la formation pédagogique (18_POS_049)

particulièrement en matière d'orientation scolaire et professionnelle »⁴. Dans le Canton de Vaud, tous les documents et illustrations sont traités aussi sous le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes, et les équipes qui y travaillent à la DGEO sont très pointues sur cette question. Il a été demandé aux groupes de travail pour les ouvrages de référence d'être particulièrement vigilants sur trois points : que les ouvrages continuent à être adaptés au public cible, que la question de l'allophonie et du genre soit prise en compte.

Un énorme effort a été fait (manuels d'Allemand, géographie, histoire), il n'y a *a priori* plus de contenu choquant du point de vue du genre, dans les écoles romandes et vaudoises.

S'agissant de la formation, la HEP est en train de mettre en place une formation continue sur la question du moyen en relation avec l'égalité. Cette formation sera à disposition dès la rentrée scolaire prochaine. Cela s'ajoute à la formation initiale des futur-e-s enseignant-e-s, et le postulat sera aussi l'occasion de réaffirmer l'importance de cette question.

La postulante informe que selon l'instance égalité de la HEP, seules 8 personnes (sur un secteur réunissant près de 15'000 personnes) ont participé au dernier cours de formation continue sur les questions de genre dans l'enseignement. Seul-e-s 8% des étudiantes et étudiants de Masters ont accès à une formation portant une sensibilisation de genre. Si des initiatives existent, elles ne paraissent pas suffisantes pour que l'effort de l'administration puisse être relayé sur le terrain.

La postulante rappelle également que son postulat demande une évaluation du matériel pédagogique spécifique (Balayons tous les clichés, l'école de l'égalité) afin de savoir comment ce matériel est utilisé sur le terrain.

Le Directeur général adjoint de la DGEO répond que cette question sera traitée en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À la question de savoir s'il existe une systématique pour traiter de cette question du genre, au niveau des processus, le Directeur général adjoint de la DGEO indique que s'agissant des épreuves cantonales de référence, soumises à des milliers d'élèves tous les deux ans, le processus permet de savoir qui et dans quelle entité a visé les épreuves, les a validées et est garant du contrôle du point de vue du genre. À noter aussi que derrière la question du genre se cache d'autres différences. Le résultat des unes et des uns est intéressant. Globalement les filles sont plus studieuses et réussissent mieux à l'école, toutefois les filles ont des résultats un peu moins bons que les garçons en mathématiques.

Quant à la DGEP, elle ne peut agir que sur des processus qui lui sont propres (pas au niveau des ordonnances fédérales de formation). Le Chef de la DGEP confirme que les métiers sont décrits de façon neutre et non stéréotypée ; pour la valorisation des métiers auprès des filles et des garçons, il s'agit d'un processus de sensibilisation et de promotion qui relève plus du relatif que de l'absolu. Dans une sensibilisation accrue, l'utilisation de matériel pédagogique ou d'œuvres portés tant par des femmes que par des hommes garantit un équilibre plus important. Les directeurs et directrices de gymnase devraient être incités dans ce sens, notamment pour les auteur-e-s contemporain-e-s. Une autre piste intéressante est la sensibilisation du président de la filière d'enseignement de l'histoire à la nécessité d'un enseignement inclusif du point de vue du genre. Ce type de mesures, dans le sens d'une incitation forte, ne coûte rien et n'est pas compliqué à mettre en œuvre. Le Chef de la DGEP indique qu'il se fera le porteur de ces éléments auprès de la Conseillère d'État.

Une députée demande ce qui est fait au niveau décentralisé dans les écoles.

Le Directeur général adjoint de la DGEO explique que l'analyse des résultats des épreuves cantonales de référence au long de ces dix dernières années pourrait montrer que la différence des résultats entre garçons et filles diminue. Ce serait un signe des résultats positifs des mesures mises en place. Il ne faut donc pas relâcher les efforts.

-

⁴ Art. 8 RLEO

Une députée se dit préoccupée de la persistance de stéréotypes de profession qui pourraient orienter la formation des filles, malgré les progrès réalisés. Elle-même ingénieure, elle a connu ces difficultés. Elle informe de l'existence d'une structure dédiée aux jeunes filles pour les orienter dans les professions d'ingénieur. Se référant à la liste des questions posées dans le postulat, la députée est d'avis qu'il sera difficile d'agir sur certains aspects, car ce sont souvent les hommes qui ont fait l'histoire, les guerres, les grands mouvements sociaux, la politique. Certes des femmes ont joué un rôle important mais il sera peu aisé de modifier tous les livres d'histoire du jour au lendemain.

Le Chef de la DGEP distingue l'histoire des grandes dates – les figures importantes sont principalement masculines – de l'histoire sociale (par exemple le traitement des épidémies liées à la gestion des ordures, enseignement donné à l'université) : l'analyse des problématiques sociétales permet de comprendre quels sont les rôles et les représentations sociales à cette époque et les confronter avec les représentations actuelles. Il continue de souscrire à une volonté d'être le porte-parole d'enseignements, y compris de l'histoire sociale qui comporte un champ d'investigation porteur.

Contente des nouveaux progrès réalisés, la députée estime avoir reçu de nombreuses réponses au postulat lors de la séance. Des mesures comme la Journée Oser tous les métiers doivent être mises en avant, d'autres mesures peuvent être mises en place, et la députée a l'impression qu'on va dans le bon sens.

Une députée est aussi d'avis que l'on va dans le bon sens, mais à la vitesse de l'escargot. Actuellement, le rayonnement des femmes, dans leur différence, manque. Il est essentiel de rétablir un équilibre, à travers l'enseignement.

Un député relève que les stéréotypes de genre ne sont plus d'actualité dans le matériel scolaire. Des professions comme celle d'ingénieur sont désormais plus accessibles aux femmes. Il existe des différences naturelles entre les hommes et les femmes, des intérêts différents également. Il se dit rassuré par les réponses données par l'administration et se demande aussi si on ne serait pas allé trop loin sur la question de l'égalité dans le matériel, s'il faudrait établir une parité (pour les auteur-e-s par exemple). D'autre part, n'aurait-il pas été préférable que la commission soit représentée paritairement entre femmes et hommes ? En conclusion, les réponses le satisfont et le député n'est pas inquiet pour l'égalité en genre dans l'enseignement public aujourd'hui.

Un député estime que l'école répond déjà aux questions posées par la postulante. Toutefois, les mesures prises à l'école apparaissent comme une goutte d'eau dans un monde de stéréotypes omniprésents, auquel hommes et femmes contribuent en permanence. À titre d'exemple, la mode est aujourd'hui plus sexuée qu'elle ne l'était dans les années 1970, une époque moins égalitaire qu'aujourd'hui. Il cite l'ouvrage « Pourquoi les filles sont si bonnes en maths » de Laurent Cohen dont la lecture, par des filles, peut avoir pour effet de contrer le stéréotype. Il recommande également le film « Je ne suis pas un homme facile » d'Éléonore Pourriat qui joue sur des stéréotypes inversés ; il permet de se rendre compte de la persistance de stéréotypes, des stéréotypes qui peuvent être compris comme une offense par une femme, respectivement par un homme si cette offense lui était faite.

Pour le député, on ne peut pas demander à l'école de résoudre tous les problèmes de la société. Mais elle y contribue de manière remarquable et doit continuer à le faire. S'agissant du postulat, si des réponses ont été données, il vaut toutefois la peine de renvoyer le postulat, car la politique c'est aussi des symboles, un message qui est transmis. Quand bien même on peut se réjouir de tout ce qui est fait, et qui va dans le bon sens, il faut continuer à communiquer dans le but de faire ce changement qui nécessitera encore des générations. Le député demande à la postulante quelles sont ses attentes à travers ce postulat.

La présidente demande à la postulante si elle souhaite proposer une modification du texte. La commission a reçu de nombreuses réponses sur le matériel scolaire.

La postulante est d'avis que les réponses reçues sont intéressantes mais incomplètes. Les exemples donnés concernent une étape de la formation (les épreuves cantonales). Or, entre l'épreuve cantonale et le premier jour d'école, beaucoup de choses se passent. Le rapport du Conseil d'État est une opportunité d'avoir des réponses plus complètes et d'évaluer tous ces processus. S'il a été possible de compter les hommes et les femmes dans certains ouvrages de référence, la question reste ouverte sur leur rôle et leur apport.

S'agissant de l'évaluation, la postulante propose de compléter son postulat en ne se référant pas uniquement à la mallette pédagogique « Balayons tous les clichés » mais à l'ensemble du matériel pédagogique produit par le canton ou en collaboration intercantonale pour une utilisation dans l'école vaudoise.

Concernant l'enseignement de l'histoire, la postulante se dit contente des précisions apportées par l'administration au sujet des faits historiques. Elle va plus loin dans ce raisonnement ; il ne s'agit pas uniquement de l'enseignement de l'histoire sociale du point de vue du genre, mais également des personnages historiques ayant eu des rôles prépondérants pour l'histoire de la Suisse ou du monde et qui sont effacés de l'histoire. Ces personnages n'étant pas connus, on présuppose qu'ils n'ont pas existé. Or on ne les connaît pas, car on ne les a pas appris. Il faut donc sortir de ce cercle vicieux d'invisibilisation.

Sur les faits considérés comme plus « naturels » que d'autres, il lui importe peu de savoir si les filles aiment le football, le tennis ou le basket. Par contre, la postulante estime important que le jour où une fille souhaite pratiquer le football, elle ne se sente pas comme un « ovni » parmi des garçons et que le champ lui soit ouvert. Les exemples auxquels elle s'est référée sont actuels.

Le Directeur général adjoint de la DGEO explique que le plan d'études romand et les nouveaux moyens d'enseignement de l'histoire à disposition de tous les cantons vont déjà dans cette direction. En particulier un travail par thématiques (par exemple l'évolution de la notion de famille au travers du temps, le droit de vote des femmes) permet de parler de cette posture féminine dans l'histoire et de citoyenneté. S'agissant des moyens d'enseignement, le Directeur général adjoint de la DGEO souligne le travail effectué pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain (nouveau matériel de français en attente). Le défi est de savoir si les jeunes qui sont actuellement formés continueront demain, à l'extérieur de l'école, à promouvoir cette égalité ou pas. Sachant par exemple combien les affiches publicitaires peuvent porter un message sexiste.

Plusieurs député-e-s relèvent que les cours d'histoire sociale sont donnés au niveau supérieur. Si l'enseignement de cette discipline paraît très intéressant, faut-il pour autant changer le programme scolaire en ce sens, sachant l'importance de connaître aussi les faits marquants, avec des dates historiques. Il ne faut pas reproduire les mêmes erreurs en plaçant des grandes figures historiques au cœur de l'histoire, l'histoire étant plutôt une addition de petites histoires permettant le passage d'une ère à une autre.

Se référant aux manuels d'histoire utilisés à l'école vaudoise – qui sont vraisemblablement remplacés – une députée relève que le nombre de femmes mises en avant en tant que personnalités historiques était proche de zéro ; elle cite Jeanne D'Arc (« la Pucelle ») et des figures allégoriques (Marianne). Le mémoire précité a mis en évidence les possibilités d'utiliser ce manuel avec des séquences didactiques telles que « les femmes et la Shoah » avec une thématique sur les camps de concentration présentant Janine Blum, ou « Jeanne d'Arc » présentée non pas comme la Pucelle mais une guerrière, ou « les femmes dans la révolution industrielle » présentant les femmes comme des personnes travailleuses permettant la révolution industrielle.

Le Directeur général adjoint de la DGEO se propose volontiers de rester en lien pour concevoir des séquences pédagogiques qui valorisent encore plus les femmes suisses ou d'ailleurs.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Vote sur la prise en considération partielle du postulat

Suite à la discussion, la modification de texte proposée par la postulante est votée :

« Enfin, la réponse à ce postulat sera l'opportunité de faire le bilan de l'utilisation <u>des matériels</u> <u>pédagogiques développés par les bureaux de l'égalité de la mallette pédagogique « Balayons les clichés »</u>.

Par 4 voix contre 2 et 1 abstention, la commission adopte cette proposition de modification.

La commission recommande donc au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Bussy-Chardonney, le 10 août 2018

La rapportrice : (signé) Laurence Cretegny